



Direction Technique de l'Arbitrage
EB/ ASA/FBI
asars@fff.fr

Monsieur le Président de District

Paris, le 19 juillet 2018

Objet : Autorisation du 4^{ème} remplaçant lors de la prolongation sur la Coupe de France

Monsieur le Président,
Cher collègue,

Le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football a validé, lors de sa réunion du 19 juillet 2018, le texte suivant qui entre en vigueur dès le début de cette nouvelle saison :

« En cas de prolongation, un remplacement supplémentaire peut être effectué (indépendamment du fait que l'équipe ait ou non déjà effectué tous les remplacements autorisés) ».

Je vous remercie pour toute votre attention à la mise en œuvre de cette modification réglementaire sur le territoire de votre ligue et de votre district, le président de votre CDA recevra par ailleurs cette information.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, cher collègue, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président de la CFA

Eric Borghini

Copie : Présidents de CDA

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE FOOTBALL

Reconnue d'utilité publique par décret du 4 décembre 1922

87, boulevard de Grenelle - 75738 Paris Cedex 15 - Tél. : + 33 (0) 1 44 31 73 00 - Fax : + 33 (0) 1 44 31 73 73 - www.fff.fr
N° TVA Intracommunautaire : FR 433 0374 2480 - N° Siret : 303 742 480 000 13